

# Actualités juridiques immobilières

## Objectifs pédagogiques de la formation

- Assurer la mise à jour de ses connaissances et compétences
- Adapter sa pratique professionnelle aux nouvelles dispositions et aux positions jurisprudentielles

## Bénéficiaires

Agents immobiliers, Promoteurs, lotisseurs, géomètres, notaires, avocats, étudiants

## Pré-requis éventuels nécessaires

Disposer de connaissances pratiques et juridiques en droit immobilier

## Programme / contenu pédagogique

### ○ DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION

- VEFI
- Accessibilité
- Actualités règlementaires et jurisprudentielles
- A venir : Rapport Lagleize

### ○ COPROPRIETE

Les principaux points de la réforme

### ○ URBANISME

Actualités règlementaires et jurisprudentielles

### ○ LOCATION

- Retour de l'encadrement des loyers
- Actualités règlementaires et jurisprudentielles
- A venir : Rapport NOGAL

### ○ FISCALITE

Le dispositif : Ma prime Rénov'

## Compétences attendues à l'issue de la formation

Avoir une vision globale des dernières évolutions du droit de l'immobilier  
Anticiper les futures réglementations à venir.

## Intervenant

MERLET Aurore, Juriste formateur et consultant en droit immobilier, Pôle immobilier ICH Ouest  
CRDI Cami

## Accompagnement et outils pédagogiques

Formation 100% à distance  
Mise à disposition d'un support écrit résumé, vidéo de commentaires sur support illustré, classe virtuelle de 1 heure pour les questions.

## Evaluation des compétences acquises

Quiz d'auto évaluation

## Evaluation de la formation

Evaluation de la formation par les stagiaires  
Remise d'une attestation de fin de formation

## Durée et planification

3,5 heures sur ½ journée

► [Se référer au planning](#)

## Tarif

350 € / personne.

Somme forfaitaire exonérée de TVA

Ouverture de la formation soumise à un minimum de 3 inscrits

## BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIÉE

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**Entreprise / Organisme :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Tél. :** ..... **SIRET :** .....

**Email (signataire ou gestion de la convention) :**

Souhaite inscrire à la formation **Actualités juridiques immobilières**

Dans le cadre d'un financement FNE - OUI :  Non :

Le/s participant/s suivant/s :

*\* Informations indispensables à l'ouverture du compte sur la plateforme d'enseignement numérique de formation*

|   | civilité | nom | prénom | date de naissance* | email de connexion* |
|---|----------|-----|--------|--------------------|---------------------|
| 1 |          |     |        |                    |                     |
| 2 |          |     |        |                    |                     |
| 3 |          |     |        |                    |                     |
| 4 |          |     |        |                    |                     |
| 5 |          |     |        |                    |                     |
| 6 |          |     |        |                    |                     |

Si vous souhaitez inscrire plus de salariés à cette formation, n'hésitez pas à joindre une liste en annexe de ce document.

Date : [Se référer au planning](#)

Nombre d'heures : 3.5 heures

Montant par participant : 350 € exonéré de TVA.

Montant total de la présente convention = 350 € x =

(Nombre participants x coût formation)

### Organisation et modalités de la formation :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise, et sont annexés à la présente convention.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

**N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 – code APE 8542Z**

Cnam – Direction du marketing et de la relation client  
25 bd Guy Mollet – bp 31115 – 44311 Nantes cedex 3  
tél. : 02 40 16 16 60 – entreprises@cnam-paysdelaloire.fr

Un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

### **La formation ouverte à distance**

Les formations sont dispensées en FOAD (formation ouverte à distance) et le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - **Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.**

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un enseignant, via la plateforme numérique de formation du Cnam à l'aide de supports pédagogiques spécifiques et d'échanges réguliers.

Le Cnam dispose d'un espace numérique de formation (ENF), portail numérique intégrant une plateforme numérique de formation. Chaque stagiaire a un compte personnel d'accès. Des contenus de cours (sous forme de ressources numériques de type pdf, vidéo, exercices, quiz d'acquisition de connaissances et d'autoévaluation, exercices collaboratifs, cas pratiques...) sont proposées selon un scénario pédagogique conçu en fonction des objectifs à atteindre, et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.

Lors de l'usage de l'espace numérique de formation, une assistance technique est prévue.

L'entreprise s'engage avant l'inscription à valider que le salarié inscrit est équipé et connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

### **Dispositions financières :**

Le paiement s'effectuera à l'inscription.

Dans le cas d'une convention FNE, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de la DIRECCTE ou de son OPCO.

### **Annulation d'inscription**

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dûs.
- ❖ Hors dispositif FNE le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

En cas d'annulation de ce stage court par le Cnam des Pays de la Loire, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, le versement effectué vous sera entièrement restitué par virement.

### **Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

### ***Règlement***

Le paiement par virement bancaire est à privilégier afin de ne pas retarder la validation des inscriptions :

Merci de joindre copie de l'avis de virement à votre inscription.

IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158

**Entreprise :**

**Nom signataire :**

**Prénom signataire :**

**Fonction :**

Pour l'organisme de formation  
Cnam des Pays de la Loire  
et par délégation de son directeur  
Yannick Lefeuvre  
Sébastien Bricaud  
Responsable Plateforme administrative  
Signature et cachet